



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2025

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice..... : 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00..... 24
Nombre de conseillers votants à 19 h 00.....:32



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Daniel JOUANNEAU en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 22 septembre 2025

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 22 septembre 2025.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Maire-Adjoint délégué aux Finances
Monsieur Fabrice BOIGARD, Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Intercommunalité

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 25 mai 2020 modifiée, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10),

16 décisions ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DÉCISION N° 1 DU 22 SEPTEMBRE 2025

Exécutoire le 23 septembre 2025

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable d'une maison située 14 rue Henri Bergson avec effet au 29 septembre 2025 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 28 septembre 2027.

Fixation d'une redevance : 250,00 € par mois

DÉCISION N° 2 DU 23 SEPTEMBRE 2025

Exécutoire le 26 septembre 2025

ANIMATION

Organisation d'une manifestation « l'Escale cabaret club » les 6 et 7 février 2026

Fixation des tarifs comme suit :

- . Adulte : 32,00 €,
- . Comité d'Entreprise : 30,00 €
- . Enfant (moins de 14 ans) : 25,00 €

DÉCISION N° 3 DU 26 SEPTEMBRE 2025

Exécutoire le 29 septembre 2025

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour un local commercial situé au 381-379 boulevard Charles de Gaulle avec effet à compter de la résiliation du bail commercial initial en date du 30 août 2016, soit pour une durée commençant rétroactivement au 1^{er} juillet 2023 et pour se terminer le 30 juin 2026, sans possibilité de renouvellement.

Désignation d'un occupant : société MT AUTOMOBILE

Perception d'une redevance : 999,47 € HT par mois

DÉCISIONS N° 4 à 14 DU 2 OCTOBRE 2025

Exécutoires le 10 octobre 2025

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES (décisions du 2 octobre 2025 exécutoires le 9 octobre 2025)

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
4	02.10.25	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 3 – Emplacement 17	610,00 €
5	02.10.25	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 31	123,00 €
6	02.10.25	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 16 – Emplacement 22	305,00 €
7	02.10.25	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 23 – Emplacement 37	123,00 €



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

8	02.10.25	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 26 – Emplacement 50	305,00 €
9	02.10.25	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 44	610,00 €
10	02.10.25	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 45	305,00 €
11	02.10.25	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Cavurne 11 – Case 244	62,00 €
12	02.10.25	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de la République Tour 1 Niveau 2 - Case 24	499,00 €
13	02.10.25	Nouvelle occupation dans le columbarium	Cimetière de la République Tour 2 Niveau 2 - Case 40	62,00 €
14	02.10.25	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour 8 Niveau 2 – Case 17	499,00 €

DÉCISION N° 15 DU 13 OCTOBRE 2025
Exécutoire le 13 octobre 2025

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable d'une maison située 12 rue Henri Bergson pour une location avec effet au 20 mars 2026 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 19 mars 2027
Perception d'une redevance : 850,00 € par mois.

DÉCISION N° 16 DU 14 OCTOBRE 2025
Exécutoire le 20 octobre 2025

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Patrimoine

Vente d'un véhicule Renault Trafic de 1993 à la société PASSENAUD pour une somme de 118,40 €.

❖ Finances – Budget annexe aménagement ZAC – Mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la facturation sur le budget annexe Aménagement ZAC suivant la répartition par opération d'aménagement ci-après,
- 2) Précise que la dépense a été inscrite sur le budget Aménagement ZAC à l'article 6045 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes »,
- 3) Dit que pour l'année 2025 et par référence aux réalisés 2024, elle s'élève à **163 898 €** et qu'elle se répartie suivant le tableau ci-après.



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Somme cumulée du réalisé au 31/12/2024 de tous les budgets annexes	44 217 143.39 €		Répartition des frais de personnel en 2025
	<i>Répartis comme suit</i>		
Bois Ribert	4 609 666,49 €	10,4%	17 045 €
Ménardière lande Pinauderie	27 549 042,60 €	61,0%	99 978 €
République Jean Moulin	576 525,32 €	1,3 %	2 131 €
Croix De Pierre	6 138 182,43 €	13,9%	22 782 €
La Roujolle	5 920 251,87 €	13,4%	21 962 €
		100%	163 898 €

❖ Finances – Budget annexe opération ZAC Equatop – La Rablais – Décision modificative n° 1 – Examen et vote

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe « ZAC EQUATOP – La Rablais » – Exercice 2025 telle que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre-Nature	Libellé	Montant	Chapitre-Nature	Libellé	Montant
011 – 605	Achats de matériel équipements et travaux	- 281 272,74 €	042 – 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	240 321,76 €
65 – 65822	Reversement au budget principal	281 272,74 €			
042 – 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-286 848,51 €			
023	Virement à la section d'investissement	527 170.27 €			
TOTAL DEPENSES		240 321,76 €	TOTAL RECETTES		240 321,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre-Nature	Libellé	Montant	Chapitre-Nature	Libellé	Montant
040 - 3555	Terrains en cours d'aménagement	240 321,76 €	040 - 3555	Terrains aménagés	- 286 848,51 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	527 170.27 €
TOTAL DEPENSES		240 321,76 €	TOTAL RECETTES		240 321,76 €



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- ❖ **Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 22 septembre et le 16 octobre 2025**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

- ❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel non permanent – Mise à jour au 29 octobre 2025**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel non permanent avec effet au 29 octobre 2025.

- ❖ **Intercommunalité – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre Val de Loire et sa réponse sur la gestion des comptes de Tours Métropole Val de Loire pour les exercices 2018 à 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Centre Val de Loire portant sur la gestion des comptes de Tours Métropole Val de Loire.

ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE – RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à la Culture

- ❖ **Vie Culturelle – Convention de gestion et mise à disposition sur le domaine public de bornes de lecture TOURAINE PROPRE – Avenant pour cession de la borne Livr'Libre installée au Parc de la Perraudière**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant pour cession de la borne,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- ❖ **Vie Culturelle – Bibliothèque municipale George Sand – Convention de partenariat entre le Foyer Michèle Beuzelin et la bibliothèque municipale George Sand**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la signature de la convention,



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à l'Action Culturelle à signer la convention afférente et tous documents s'y rapportant.

❖ Vie Culturelle – Annulation d'un spectacle de la saison culturelle 2025/2026 – Remboursement des billets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le remboursement aux usagers des billets achetés pour le spectacle « Va aimer ! » le 12 mars 2026.

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame GUIRAUD, Maire-Adjointe déléguée à la Petite Enfance

❖ Accueil de loisirs sans hébergement Moulin Neuf et #CAPJEUNES – Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document s'y rapportant.

❖ Accueil de loisirs sans hébergement Moulin Neuf et #CAPJEUNES – Convention d'adhésion à Educ Pro Sports

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention de partenariat.

❖ Petite Enfance – Construction d'un équipement d'accueil du jeune enfant – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite l'attribution d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du PIAJE destinée à financer la création de cet équipement avec création de deux places supplémentaires. L'attribution de cette subvention et la convention s'y rapportant annulent la précédente,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ Petite Enfance – Convention avec l'ADPEP 37 pour l'accueil du ludobus au cours de l'année 2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

❖ **Loisirs – Séjours vacances 2024 – Indemnisation de familles pour les séjours 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les demandes d'indemnisation proposées,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer tout document s'y rapportant.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué au Commerce

❖ **Commerce – Ouvertures dominicales des concessions automobiles au titre de l'année 2026**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 31 VOIX
CONTRE : 01 VOIX (M. JOUANNEAU)
ABSTENTIONS : -- VOIX

- Acte la liste des dimanches de dérogation au repos dominical proposée ci-après :

- Dimanche 18 janvier 2026
- Dimanche 15 mars 2026
- Dimanche 14 juin 2026
- Dimanche 13 septembre 2026
- Dimanche 11 octobre 2026



Le Maire,

Philippe BRIAND.